

## Une organisation suisse veut créer des banques de « sang non-vacciné » contre le Covid



[Source : FranceSoir]

Le rejet du vaccin anti-Covid prend une tout autre forme. « *Horrié* » par le sang contenant un vaccin anti-Covid, George Della Dietra, un naturopathe suisse, a fondé Safe Blood Donation (*don de sang sain*, Ndlr), une organisation à but non lucratif, dont l'objectif est de mettre en relation des demandeurs et donneurs de sang non vaccinés et constituer, à terme, une banque de sang issue des dons de personnes non-vaccinées. En Nouvelle-Zélande, des parents ont refusé que leur enfant malade reçoive du « sang de vacciné » et en ont partiellement perdu la garde mercredi 7 décembre.

George Della Dietra a exprimé dans une déclaration son "horreur" après avoir étudié un sang ayant reçu un vaccin anti-Covid. *"Je n'ai jamais vu de sang comme ça. C'était, pour être honnête, la principale raison pour laquelle j'ai commencé tout ça, parce que quand j'ai vu ça, j'étais tellement horrié"*, a-t-il déclaré. Il s'est dit convaincu que *"toute cette affaire de vaccination" a pour but de "contrôler les gens"*. Il estime ainsi que toute personne n'ayant pas été vaccinée a le droit de recevoir du sang qui ne contient pas de technologie ARNm.

En créant Safe Blood Donation, ce naturopathe explique ainsi sa volonté d'être *"une plateforme pour les personnes qui souhaitent avoir le libre choix des donneurs de sang... Qu'ils pensent qu'il existe une véritable théorie du complot, que le Nouvel Ordre Mondial est en train de se produire, ou qu'ils disent simplement qu'ils ne veulent pas de ce sang pour une raison quelconque"*, a-t-il déclaré.

### "Faire pression sur les autorités"

La tâche s'annonce ardue. À se référer au *New York Times*, environ 71,1 % de la population mondiale a déjà reçu une dose d'un vaccin contre le Covid-19. Aux États-Unis, une étude de septembre 2021 publiée dans le journal de l'American Medical Association affirme que 83,3% des dons de sang avaient des anticorps combinés en raison de la vaccination. *"Je reçois des centaines d'e-mails me demandant : 'Avez-vous du sang, parce que je dois être opéré dans trois semaines'"*, a déclaré Della Dietra.

Outre la création de banques de sang "non-vacciné", SafeBlood Donation, qui compte des membres dans au moins 16 pays, entend *"faire pression sur les hôpitaux et les autorités sanitaires du monde entier pour qu'ils autorisent des "dons dirigés" de sang"* ne contenant pas de traces du vaccin, explique encore son fondateur. Les membres de cette organisation demandent ainsi aux autorités de modifier leurs politiques. *"Dès que nous aurons suffisamment de partenaires médicaux (pour l'application, la collecte et le traitement du sang), nous commencerons par la médiation* », affirme son fondateur.

Les autorités médicales n'autorisent effectivement pas ces "dons dirigés". Les autorités sanitaires de plusieurs pays, comme les États-Unis ou le Canada affirment qu'il y a *"aucun risque à recevoir du sang de personnes ayant été vaccinées"*. En plus de cela, la réception des dons de sang dans les centres de transfusion n'est pas organisée selon le statut vaccinal des donneurs.

## Un couple néo-zélandais perd la garde de son enfant

Les cas de personnes non vaccinées qui demandent un don de sang provenant de personnes non vaccinées, se font de plus en plus entendre depuis l'été dernier. En Nouvelle-Zélande, un couple a perdu mercredi 7 décembre la garde de leur fils de quatre mois en raison de son refus qu'il reçoive du sang provenant de personnes vaccinées avant une opération cardiaque.

Le nourrisson de quatre mois souffre de sténose valvulaire pulmonaire et l'intervention chirurgicale a été retardée. Leur demande de transfuser leur enfant avec un sang « non-vacciné » a été rejetée car les hôpitaux de Nouvelle-Zélande ne séparent pas le sang donné selon le statut vaccinal des donneurs.

Les parents, accusés de « complotisme » par l'avocat de la partie adverse, ont perdu temporairement la garde de leur enfant, les autorités ayant demandé à la justice de leur confier la garde partielle du bébé. Le couple conservera son autorité sur leur enfant à l'exception de ce qui concerne les affaires médicales.